



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

travail temporaire

Question écrite n° 59412

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet du travail temporaire en France en 2000. Une étude ministérielle montre que le travail temporaire a progressé de 22 % au premier semestre 2000 par rapport au premier semestre 1999. Cette progression est importante et dénote d'un malaise car, outre le fait que les gens retrouvent un emploi, il n'est que précaire et peut donc entraîner des répercussions futures peu appréciables, notamment chez les ouvriers qui connaissent un taux de 84 % de travail intérimaire. L'enquête prouve un accroissement de cette forme de travail qui diffère selon les régions. En conséquence, il lui demande comment évolue la situation du travail temporaire en Alsace par rapport au reste de la France et quelles mesures elle compte mettre en place pour limiter le travail temporaire dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59412

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1897